

**CONSEIL MUNICIPAL DU 03 NOVEMBRE 2020
COMPTE RENDU**

Le trois novembre deux mille vingt à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle communale de l'Entr'acte, Rue Bourdais, sous la présidence de Monsieur Patrick GAULTIER, Maire de Renazé.

Étaient présents : Patrick GAULTIER, Dorinne BALOCHE, Norbert LIVENAIS, Claude PAILLARD, Mireille BEDOUET, Damien DESERT, Romain BRETON, David HOCDE, Thierry CHEVALIER, Hervé VIGNERON, Sophie BALLU, Roger RICARD, Sonia GUIOULLIER, Patricia BOURGEAIS, Sophie DESMIER, Lucinda GONCALVES MENNEGUERRE, Sylvine GAULTIER, Philippe PELLUAU et Christelle EVAIN.

Étaient absents et excusés : Aude LECLERC-VOUAUX, Loïc LACROIX, Claude JUGE et Armelle JOLYS.

Mme Sylvine GAULTIER est porteur d'un pouvoir de Aude LECLERC-VOUAUX.

M. Patrick GAULTIER est porteur d'un pouvoir de Armelle JOLYS.

Mme Christelle EVAIN est porteur d'un pouvoir de Loïc LACROIX.

M. Philippe PELLUAU est porteur d'un pouvoir de Claude JUGE.

M. Roger RICARD est élu secrétaire de séance.

***EN HOMMAGE A SAMUEL PATY ET AUX AUTRES VICTIMES DES RECENTS
ATTENTATS, UNE MINUTE DE SILENCE EST OBSERVEE.***

.....

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 06 OCTOBRE 2020

Le procès-verbal de la réunion du 06 octobre 2020 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Il est adopté par 23 voix Pour, 0 voix Contre et 0 abstention en précisant que le règlement intérieur pourra faire l'objet de modification.

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'inscrire à l'ordre du jour complémentaire le point suivant :

- Subvention - association des conciliateurs de justice Cour d'appel d'Angers – Tribunal judiciaire de Laval.

COMPTE RENDU DES DELEGATIONS

Dans le cadre des délégations permanentes que le Conseil Municipal lui a attribuées le 08 septembre 2020, Monsieur le Maire n'a pas utilisé du droit de préemption de la Commune dans les ventes suivantes :

- 3, Boulevard Pasteur
- 5, Allée Jules Verne

- 8, Chemin de la Touche
- 5, Boulevard Pasteur

Le Conseil Municipal n'émet aucune observation.

AFFAIRES FINANCIERES

2020 – 137 : TARIFS COMMUNAUX 2021

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjointe aux finances, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

FIXE les tarifs communaux à compter du 1^{er} janvier 2021 comme suit :

OBJET		Commune En €	Hors Commune En €
SALLE DE L'ÉTANG			
	Journée	86	96
(y compris 100 couverts)	Week-end	147	168
	Chauffage journée	23	23
	Chauffage week-end	33	33
	Caution	500	500
	Associations locales	Gratuit + caution annuelle de 500 €	
	Vidéoprojecteur et écran	31	36
	Caution vidéoprojecteur et écran	300	300
SALLES COMMUNALES			
	Réunion de famille après sépulture	44	44
SALLE DE L'ENTRACTE			
	Journée	107	123
	Week-end	240	281
	Chauffage journée	28	28
	Chauffage week-end	43	43
	Caution	100	100
	Associations locales	gratuit	gratuit
Sonorisation Entracte			
	Associations locales	68	/
	Particuliers, privés, autres	101	118
SALLES DE L'ETANG ET DE L'ENTRACTE			
	Journée	153	158
	Chauffage journée	43	43
	Week-end	337	392

	Chauffage week-end		69	69
	Caution		600	600
	Associations locales		gratuit	
	Bal des aînés – la journée		156	/
SALLES MAISON PRÉ				
	Journée		47	57
	Week-end		67	78
	Chauffage journée		17	17
	Chauffage week-end		27	27
	Caution		100	100
	Associations locales		Gratuit + caution annuelle de 500 €	
CIMETIERE				
Concession terrain	15 ans		75	75
	30 ans		136	136
	50 ans		238	238
Concession columbarium	30 ans		663	663
	50 ans		926	926
Concession cave-urne	30 ans		400	400
	50 ans		567	567
DROITS DE PLACE AU MARCHÉ				
Marché hebdomadaire	Non abonnés par ml		0.63	0.63
	Abonnés par ml		0.45	0.45
Marché à la quinzaine	Abonnés par ml		0.51	0.51
DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC				
	Terrasses de cafés et de restaurants		1	
	Taxis		34	
JARDINS FAMILIAUX				
	150 m ²		24	24
	200 m ²		29	31
MUSEE DE L'ARDOISE				
Adulte	Individuel		4.50	4.50
	Groupe		4	4
	Comité d'entreprise		3.50	3.50
Enfants	Individuel		2.50	2.50
	Groupe		2	2
	Comité d'entreprise		2	2

2020 – 138 : REMBOURSEMENT DE VAISSELLE – SALLE DE L'ESCALE

Il convient de fixer les tarifs correspondant aux remplacements de la vaisselle mise à disposition et qui serait détériorée lors de son prêt.

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjointe aux finances, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

FIXE à compter du 1^{er} janvier 2021, les tarifs suivants :

Remboursement de la vaisselle	Tarif en €
Assiette à dessert	2
Assiette creuse	3
Assiette à fromage	3
Assiette plate	3
Corbeille à pain	5
Couteau	1
Cuillère à café	1
Cuillère à service	7
Flûte à champagne	2
Fourchette	1
Fourchette à service	7
Grande cuillère	1
Légumier	7
Louche	5
Plat ovale	8
Plat rond	9
Plateau poivre gris	10
Pichet	14
Soucoupe	2
Soupière	10
Tasse	2
Verre à vin	2

PRECISE que la vaisselle devra être rendue propre.

2020 – 139 : TARIFS DE LOCATION - SALLE DE L'ESCALE

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjointe aux finances, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

FIXE les tarifs de location de la salle de l'Escale à compter du 1^{er} janvier 2021 comme suit :

RENAZE		
Salle de 220 personnes assises – tarifs TTC		
	COMMUNE	HORS COMMUNE
Location salle journée semaine (état des lieux à 8 h le lendemain)	150 €	200 €
Location salle week-end (samedi matin au dimanche soir)	500 €	600 €
Gradin (mise en place par les agents)	100 €	100 €
Chauffage	50 €	50 €
Location sono ou vidéo	50 €	50 €
Vaisselle (remplacement selon barème si casse)		
Pénalité ménage + 25 € de l'heure (toute heure commencée est due)	50 €	50 €
Caution	1000 €	1000 €
Acompte à la réservation	30%	30%
1 location gratuite par an pour les associations locales		
Collectivités :		
Forfait charges courantes par m ²	26.54 € +1% par an	26.54 € +1% par an
Forfait ménage par m ²	15.76 € + 1% par an	15.76 € + 1% par an
Temps de travail – forfait horaire catégorie C	19.27 € + révision suivant indice INSEE	19.27 € + révision suivant indice INSEE
Vaisselle propre (rendue propre)	gratuit	gratuit
Location petite salle aux associations exclusivement	gratuit	gratuit

PRECISE qu'en cas de force majeure ou d'évènements imprévisibles, l'acompte de réservation sera restitué, dans les autres cas il sera encaissé.

2020 – 140 : DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET GENERAL

Toutes justifications étant données,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ADOpte la décision modificative suivante :

Section d'investissement

Dépenses :

<i>OPERATION 207 EQUIPEMENTS SPORTIFS</i>	
2113 Terrains aménagés autre que voirie	1 000 €
<i>OPERATION 210 EXTENSION ACCUEIL PERISCOLAIRE</i>	
2313 Construction	-1 000 €

BATIMENTS

2020 – 141 : SALLE DE L'ESCALE - AVENANT N° 1 – LOT 6 – COUVERTURE BAC ACIER – ETANCHEITE – ENTREPRISE TRAVERS LUTELLIER

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

VALIDE le devis suivant :

- Claustra devant l'onduleur : + 1 062 €
- Bardage bois façade loge : 2 745.96 €
- Total : + 3 807.96 €

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant correspondant et toutes pièces s'y rapportant.

2020 – 142 : SALLE DE L'ESCALE - AVENANT N° 1 – LOT 10 – PLATRERIE – CLOISONS SEICHE – ENTREPRISE PLAFITECH

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

VALIDE le devis suivant :

- Doublage pignon existant : + 1 281.80 €
- Suppression membrane étanchéité bar : - 643.70 €
- Total : 638.10 €

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant correspondant et toutes pièces s'y rapportant.

2020 – 143 : SALLE DE L'ESCALE - AVENANT N° 1 – LOT 11 – PLAFONDS SUSPENDUS – ENTREPRISE MF2P

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

VALIDE le devis suivant :

- Suppression isolant thermique : - 11 475 €

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant correspondant et toutes pièces s'y rapportant.

2020 – 144 : SALLE DE L'ESCALE - AVENANT N° 1 – LOT 13 – PLOMBERIE – CHAUFFAGE – VMC – ENTREPRISE CSM

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, par 22 Voix Pour et 1 Abstention,

VALIDE le devis suivant :

- Erreur emplacement radiant à remplacer par radiateurs : + 1 106.10 €
- Reprise alimentation gaz : 1 711.72 €
- Total : + 2 817.82 €

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant correspondant et toutes pièces s'y rapportant.

2020 – 145 : SALLE DE L'ESCALE - AVENANT N° 2 – LOT 15 – CARRELAGE – FAIENCE – ENTREPRISE DOMAS

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

VALIDE le devis suivant :

- Fourniture et pose de faïence : + 596.70 €
- Total : 596.70 €

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant correspondant et toutes pièces s'y rapportant.

2020 – 146 : SALLE DE L'ESCALE - AVENANT N° 1 – LOT 21 – ESPACES VERTS – ENTREPRISE PIGEON TP

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

VALIDE le devis suivant :

- Modification revêtement terrasse : - 6 650 €
- Remplacement béton désactivé par béton drainant : + 343.20 €
- Changement de portail : - 370 €
- Modification muret : + 2 470 €
- Remplacement enrobé par résine gravillonnée : + 624.60 €
- Total : - 3 582.20 €

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant correspondant et toutes pièces s'y rapportant.

2020 – 147 : VENTE D'ANCIENS EQUIPEMENTS DE LA CUISINE DE LA SALLE DE L'ESCALE

Alliance Froid Cuisine, entreprise qui a réalisé l'aménagement de la cuisine de la salle de l'ESCALE, se propose d'acquérir des anciens équipements de la cuisine pour les installer dans la cuisine des restos du Cœur à LAVAL.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

FIXE le prix de vente de ces anciens équipements à 300 € à Alliance Froid Cuisine.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette vente.

2020 – 148 : CONSEIL ENERGIE HABITAT

Les collectivités peuvent bénéficier de travaux subventionnés à 100% par des CEE : isolation de combles et de toiture – isolation des murs – isolation d'un plancher – isolation de réseaux hydrauliques de chauffage ou d'eau chaude sanitaire – isolation de points singuliers d'un réseau – réglage des organes d'équilibrage d'une installation de chauffage à eau chaude – systèmes hydro-économiques.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention avec la société SAS RENOVABAT – CDES pour bénéficier de pré-diagnostics énergétiques dans le cadre des CEE.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

AFFAIRES GENERALES

2020 – 149 : HOTEL – RESTAURANT DU FRESNE

Suite à l'incendie, le mandataire judiciaire a repris contact avec la collectivité. Il nous a informé qu'il a vendu un bien sur PARIS appartenant aux époux OUKNINE qui va permettre de désintéresser l'ensemble des créanciers de la procédure.

Le sinistre intervenu rend impossible la vente du site, ce qui conduit le mandataire judiciaire à proposer à la vente cet immeuble pour l'euro symbolique à la collectivité.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'acheter pour l'euro symbolique l'ancien hôtel-restaurant le Fresne,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette transaction immobilière.

ENVIRONNEMENT

2020 – 150 : AVIS SUR LE PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE

Conformément à la réglementation, le Conseil Municipal est invité à formuler un avis sur les demandes de permis de construire déposées par la Société PHOTOSOL DEVELOPPEMENT pour un projet de centrale photovoltaïque au sol, sur les communes de Renazé-Congrier-Saint Saturnin du Limet.

Le site Renazéen est situé au lieu-dit « Saint Aignan » chez Mme Estelle GILLOIS, la puissance du projet est de 7 MWc

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

EMET un avis favorable à cette demande de permis de construire.

AFFAIRES GENERALES

2020 – 151 : AVIS SUR PROJET PRESENTE PAR LES REPRESENTANTS DE LA POSTE

Lors du précédent Conseil Municipal, les représentants de la Poste sont venus présenter leur projet d'évolution du bureau de Poste,

Après que Mme Lucinda CONGALVES-MENNEGUERRE ait demandé à ne pas participer au vote,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, par 22 Voix Pour,

EMET un avis défavorable à la proposition de la direction départementale de la Poste de réduire les horaires d'ouverture du bureau de Poste local aux seules matinées à compter du 1^{er} janvier prochain,

DEMANDE à ce que la direction départementale de la Poste étudie la possibilité de créer un espace France Services dans le bureau de Poste de RENAZE pour compléter l'offre de services publics.

Monsieur le Maire doit rencontrer prochainement M. le Préfet de la Mayenne, Mme la Sous-Préfète de Mayenne en charge de ce dossier au niveau du département et M. le Président de la Communauté de Communes du Pays de Craon à ce sujet.

2020 – 152 : CONVENTION DE SERVITUDE AU PROFIT DE MAYENNE FIBRE POUR L'IMPLANTATION D'UNE ARMOIRE ELECTRIQUE – 3 BD PASTEUR

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention de servitude au profit de Mayenne Fibre pour l'implantation d'une armoire électrique 3 Boulevard Pasteur à RENAZE.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

2020 – 153 : VENTE D'UN JEU DE L'ANCIENNE AIRE DE JEUX DE LA TOUCHE CROSNIER

La commune a procédé au démontage des jeux de l'aire de jeux de la Touche Crosnier car il présentait un certain danger pour les enfants.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

FIXE le prix de vente de cet ancien jeu à 50 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette vente.

AFFAIRES SCOLAIRES

2020 – 154 : SUBVENTION POUR LES ACTIVITES PERSCOLAIRES DE L'ECOLE SAINT JOSEPH – ANNEE SCOLAIRE 2020 / 2021

L'école Saint Joseph demande une subvention pour les sorties culturelles de l'année scolaire 2020/2021 qui porteront sur le thème « ciné-enfants ».

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de reconduire la subvention de 7 € par élève de l'école Saint Joseph afin d'aider les familles de cette école à financer les sorties culturelles pour l'année scolaire 2020/2021.

2020 – 155 : SUBVENTION POUR LE SEJOUR CLASSE DE NEIGE DE L'ECOLE E. GUILLARD – ANNEE SCOLAIRE 2020 / 2021

L'école Ernest GUILLARD demande une subvention pour un séjour « classe de neige » du 14 au 23 janvier 2021.

60 enfants au total de CM1 et CM2 seront concernés.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ALLOUE la somme de 22 € par jour et par élève de RENAZE à l'école Ernest GUILLARD de RENAZE, pour aider les familles à financer le séjour de leur enfant en classe de neige du 14 au 23 janvier 2021.

CULTURE

2020 – 156 : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « LA FABRIK AUX MAINS D'OR »

Une association culturelle « La Fabrik aux Mains d'Or » demande à occuper les locaux de l'annexe de la Maison PRE pour exposer des réalisations de ses membres et d'autres artistes en herbe.

Mme Sophie DESMIER est contre cette mise à disposition gratuite au motif que la commune ne doit pas payer les charges d'un bâtiment mis à disposition exclusive d'une association. M. le Maire indique que d'autres associations locales bénéficient de mise à disposition gratuite de bâtiments communaux (Club House de l'USRSS, club de tennis).

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, par 20 Voix Pour, 2 Abstentions et 1 Voix Contre :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec l'association « la Fabrik aux Mains d'Or » une convention d'occupation précaire de mise à disposition du local annexe de la Maison PRE et ce à titre gratuit.

PRECISE qu'un point sera fait dans un an avec l'association « La Fabrik aux Mains d'Or », régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, pour évaluer l'utilisation de cette salle.

INTERCOMMUNALITE

2020 – 157 : RAPPORT D'ACTIVITE 2019

Vu l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que, tous les ans avant le 30 septembre, le Président de l'EPCI adresse au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'EPCI,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 14 septembre 2020 approuvant le rapport d'activité 2019 de la Communauté de Communes du Pays de Craon, tel que présenté,

Considérant qu'il appartient au maire de chaque commune de présenter ce document au conseil municipal lors d'une séance publique,

Considérant la transmission du rapport d'activité 2019 au maire, en date du 8 septembre 2020,

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

PREND ACTE du rapport d'activité 2019 de la Communauté de Communes du Pays de Craon,

ÉMET un avis favorable.

ASSOCIATIONS

2020 – 158 : SUBVENTION – ASSOCIATION DES CONCILIEURS DE JUSTICE

L'association des conciliateurs de Justice du tribunal judiciaire de LAVAL, sollicite une subvention pour aider à financer des journées d'études et de formation avec des experts dans des domaines spécifiques à la Conciliation. Les subventions reçues participent également à l'achat de documentation.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ALLOUE la somme de 100 € à l'association des conciliateurs de justice pour l'année 2020.

INTERCOMMUNALITE

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 OCTOBRE 2020

Mme Dorinne BALOCHE, vice-présidente du Pays de Craon évoque les points principaux qui ont été abordés lors du dernier conseil communautaire :

Attractivité : Marque employeur: favoriser le recrutement de nouveaux collaborateurs dans les entreprises (Guide d'accueil, site internet Marque employeur).

Aménagement du territoire. Élaboration du contrat de territoire 2020-2026 : Engagement de proximité - Aménagement du territoire.

Maison de santé de Cossé le Vivien : afin de rendre l'accès à la maison de santé plus sécuritaire et accessible, la commune de Cossé-le-Vivien a fait l'acquisition d'un terrain de 4 659 m2, une bande de ce terrain va être revendue pour 1 euro symbolique à la CCPC.

Économie : Ouverture en avril 2021 du dernier commerce à Brain sur les Marches.

Eau et assainissement : Transfert des compétences eau et assainissement aux 3 territoires suite à la dissolution du syndicat du centre ouest mayennais.

Culture : Clause COVID. Soutien du secteur artistique et de la profession, indemnisation si annulation des représentations.

Marchés: Fourniture du gaz - adhésion offre d'achat groupe de l'UGAP.

Piscine : Prolongation de la date de validité des cartes achetées par les CE, au 31 mars 2021.

Finances : Attributions de compensation définitives 2020, Identiques aux provisoires - Appel à projet du conseil départemental « Mobilité réduite ».

Ressources humaines: Contrat d'apprentissage en alternance au service économie-emploi.

COMMISSIONS

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION BATIMENTS DU 12 OCTOBRE 2020

M Claude PAILLARD donne lecture du compte rendu de la commission bâtiments du 12 octobre 2020. M Philippe PELLUAU évoque les remarques de M Claude JUGE au sujet de ce compte rendu, plus particulièrement l'option d'implantation des futurs vestiaires de football.

Il est précisé que c'est au maître d'œuvre, à qui sera confié le dossier, d'étudier les points forts et les points faibles techniques et financiers des 3 propositions envisagées afin que le conseil municipal puisse se prononcer en connaissance de cause.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION CULTURELLE DU 15 OCTOBRE 2020

Mme Christelle EVAIN donne lecture du compte rendu de la commission culturelle du 15 octobre 2020

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION FINANCES – COMMUNICATION DU 26 OCTOBRE 2020

Mme Mireille BEDOUET donne lecture du compte rendu de la commission finances et communication du 26 octobre 2020.

INFORMATIONS

RAPPORT D'ACTIVITE 2019 – TERRITOIRE ENERGIE MAYENNE :

Les conseillers municipaux seront destinataires pour information du rapport d'activité 2019 de TEM 53 avec le compte rendu du conseil municipal.

VISITE DE M. LE SOUS-PREFET LE 30 OCTOBRE 2020 :

Elle a été annulée.

SALLE DE L'ESCALE :

En réponse à la demande de Mme Sophie DESMIER lors d'un précédent conseil municipal, il est fait un point financier à la fin du chantier de l'ESCALE. Les marchés initiaux s'élevaient à 807 778.23 € - il y a eu 6 214.20 € d'avenants liés à la plus-value CCTP, 14 871.18 € d'avenants liés à la plus-value Maître d'ouvrage et 1 711.72 € liés à la plus-value d'aléas de chantier, soit une plus-value totale de 22 797.10 € représentant 2.82 % du montant des marchés.

BON PLAN (T) :

Le samedi 17 octobre 2020, de 10 h à 12 H, 62 renazéens sont venus chercher des plants du fleurissement d'été.

PETITES VILLES DE DEMAIN :

L'Etat a lancé le 1er octobre 2020 le programme "Petites villes de demain".

Le programme Petites villes de demain s'adresse aux villes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité territoriale (en raison des équipements ou services dont elles sont dotées) et montrent des signes de fragilité. Il vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et de leur intercommunalité, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Il s'inscrit dans le cadre du plan de relance.

Ces petites villes rurales rassemblent 9.3 millions d'habitants, soit 14.5% de la population métropolitaine.

1.000 communes sont éligibles au plan national, 16 à l'échelle départementale, dont 3 sur le Pays de Craon : Cossé le Vivien, Craon, Renazé.

Ce programme se veut "cousu-main". Il est piloté au niveau national par l'Agence nationale de la cohésion des territoires, qui rassemble les ministères, les établissements publics et tous les partenaires engagés dans cette dynamique ; le programme est décliné localement en lien étroit avec les acteurs locaux, en particulier les Régions et les Départements.

Petites villes de demain accompagne l'élaboration et la réalisation des projets de territoire. Là où des dispositifs de soutien à la revitalisation des centres des petites villes existent déjà, le programme viendra renforcer les moyens déjà mis en œuvre par les collectivités territoriales. Là où ce type de dispositif n'existe pas encore, l'État proposera aux Régions et Départements concernés de le mettre en œuvre conjointement pour accompagner les collectivités dans la mise en place d'opération de revitalisation des territoires (ORT).

L'offre de services de l'État sera enrichie et adaptée au plus près de chaque territoire, en particulier pour :

- Aider au diagnostic des territoires et des secteurs d'activités
- Accompagner à la conception et au pilotage des projets de territoire (aide à l'ingénierie)
- Accélérer la transformation du parc de logement, maintenir et développer les commerces et les services, encourager à l'adoption de pratiques écologiques, valoriser le patrimoine et les habitants comptent parmi les objectifs du programme.
- Apporter des solutions innovantes au service des projets des collectivités.
- Mettre en place et animer le réseau des petites villes du programme.

Les communes concernées doivent faire acte de candidature avant le 10 novembre.

Il est proposé par l'intercommunalité que ces 3 communes rencontrent l'Etat (DDT) au plus vite, en lien avec M. GUINEHEUX et le service développement territorial.

La commune de RENAZE se portera candidate à ce programme.

Monsieur le Maire évoque qu'il a pris contact avec M. MAZOUNI, propriétaire du 1 et 3 Rue V. Fourcault, bâtiments qui pourraient entrer dans le dispositif « petites villes de demain »

ECONOMIE :

La CCPC a remis en place le dispositif d'aides aux entreprises qui subissent à nouveau les fermetures ou les baisses d'activités liées à l'acte 2 du confinement.

Monsieur le Maire a rencontré le PDG de l'entreprise SELHA de RENAZE. Il venait évoquer l'activité du groupe qui est stable à COSSE-LE-VIVIEN, bonne à EU en normandie, faible au MAROC et en diminution à RENAZE. Il a été signé un plan d'activité partielle longue durée garantissant le maintien de l'emploi. Jean Bernard BUISSON est venu surtout évoqué la responsabilité sociétale des entreprises et notamment son volet environnemental. Il est ainsi envisagé de couvrir le parking de panneaux photovoltaïques.

GRDF :

Monsieur le Maire a reçu des représentants de GRDF. Ils ont évoqué un maillage pour collecter et transporter le gaz produit par les futurs méthaniseurs du Sud Mayenne et du Nord Maine et Loire.

MAYENNE HABITAT :

Monsieur le Maire informe que Mayenne Habitat va construire 5 logements Allée Antoine de St Exupéry. Cette rencontre a aussi été l'occasion d'évoquer le devenir du terrain P. et M. Curie. M. le Maire a également indiqué qu'une parcelle restait libre au lotissement V. Hugo. Mayenne Habitat réalise généralement 2 logements dans pareil cas.

CIMETIERE – VENTE D'ANCIENS MONUMENTS :

Sophie DESMIER relève que le point 8 de l'ordre du jour n'a pas été traité. Il s'avère qu'il n'a plus lieu d'être débattu. Le potentiel acquéreur s'est retiré.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2020 :

Dans le contexte sanitaire actuel, la cérémonie du 11 novembre aura lieu en comité très restreint comme M. le Préfet le demande.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL :

Il aura lieu le 1^{er} décembre 2020 à 20 H 30 en présentiel. Philippe PELLUAU évoque les réunions en distanciel. M. le Maire pour l'avoir vécu en tant que Président de la CCPC met en avant les difficultés techniques d'une telle réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.